

<u>CHRV</u>	
<u>DESCRIPTION DE FONCTION</u>	Sect. Contr. : ADM
	Année : 2017
	N° Fonction : 206
	Version : 1

TITRE DE LA FONCTION
CONSEILLER JURIDIQUE (H/F)

1. La fonction de conseiller juridique

Le conseiller juridique dépend de la Direction juridique. Il assiste le Directeur juridique dans le cadre de sujets variés, afférents à l'objet social et aux diverses activités du CHRV.

2. Le contenu de la fonction.

a) Sa position hiérarchique (organigramme) :

Le conseiller juridique se situe au niveau de l'organigramme de la Direction juridique dont il dépend directement et à qui il rapporte.

b) Les missions de la fonction :

La mission générale (projet)

Assister la Direction juridique et rendre des analyses ou avis étayés et complets sur les dossiers quotidiens qui sont de son ressort : en matière de droit social, urbanisme, assurances, gouvernance des instances etc. ou relatifs aux législations sur les hôpitaux et leur fonctionnement (droits du patient, etc.).

Répondre dans un délai raisonnable à toute sollicitation de nature juridique qui serait posée au Département Juridique.

Rédiger les documents contractuels, opérationnels, protocolaires et d'avis et analyser les projets de conventions, de contrats cadres, de projets, de notes ou de communications internes ou externes.

Effectuer une veille systématique des questions pouvant toucher l'institution et rapporter l'information utile à la Direction Juridique.

c) Capacités – aptitudes - compétences :

- Rigueur
- Esprit analytique et de synthèse
- Capacités rédactionnelles
- Sens de la confidentialité et de la neutralité
- Capacité de veille juridique pertinente
- Sens de l'organisation
- Présentation irréprochable
- Bonne capacité d'organisations intellectuelle, administrative et bureautique
- Réelle capacité d'expression tant orale qu'écrite en langue française
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité de gérer les priorités

3. Les modalités d'exercice

- a) **Grade** : Attaché spécifique – Fonction : Conseiller juridique
Barème : A1sp avec évolution de carrière en A2sp après 8 ans en A1sp si formation de 112 heures ou 16 ans en A1sp sans formation.
- c) **Horaire** : Horaire variable tel que prévu au règlement de travail.

4. Les conditions d'accès

Par recrutement :

- Titulaire d'une licence universitaire/master en droit.
- Réussite de l'examen de sélection.

5. Les atouts

- Expérience spécifique dans le domaine hospitalier
 - Expertise en droit des marchés publics
 - Connaissances des législations du travail du personnel contractuel et statutaire.
-